ARNAUD-GUILHEM

BULLETIN MUNICIPAL

JUILLET 2017 **Spécial « été »**

Sacré Facteur !

Et voilà que le facteur nous livre du courrier avec un mois de retard !

Les réponses à ce courrier sont écrites sans notre dernier bulletin municipal, et comble de malchance, l'auteur(e) a oublié de signer !!!

Ceci dit ce n'est pas grave !

Nous remercions notre sympathique citoyen(ne) de nous alerter quant à l'entretien de notre charmant village…..

Toujours dans notre démarche «éco-citoyenne », nous aurions préféré que notre « corbeau » économise un courrier établi sur son ordinateur, une enveloppe, un timbre (sans compter l'énergie dépensée pour son acheminement, empreinte carbone : 16gr C02) et plutôt le compter parmi notre public, lors de nos réunions du Conseil municipal.

Nous restons convaincus qu'il serait possible de sensibiliser un plus grand nombre d'Arnaud-Guilhemois(es) pour nous aider à entretenir nos espaces de vie.

Les élus le font déjà pour pallier à l'absence de notre Cantonnier.

Le Maire et Conseillers municipaux.

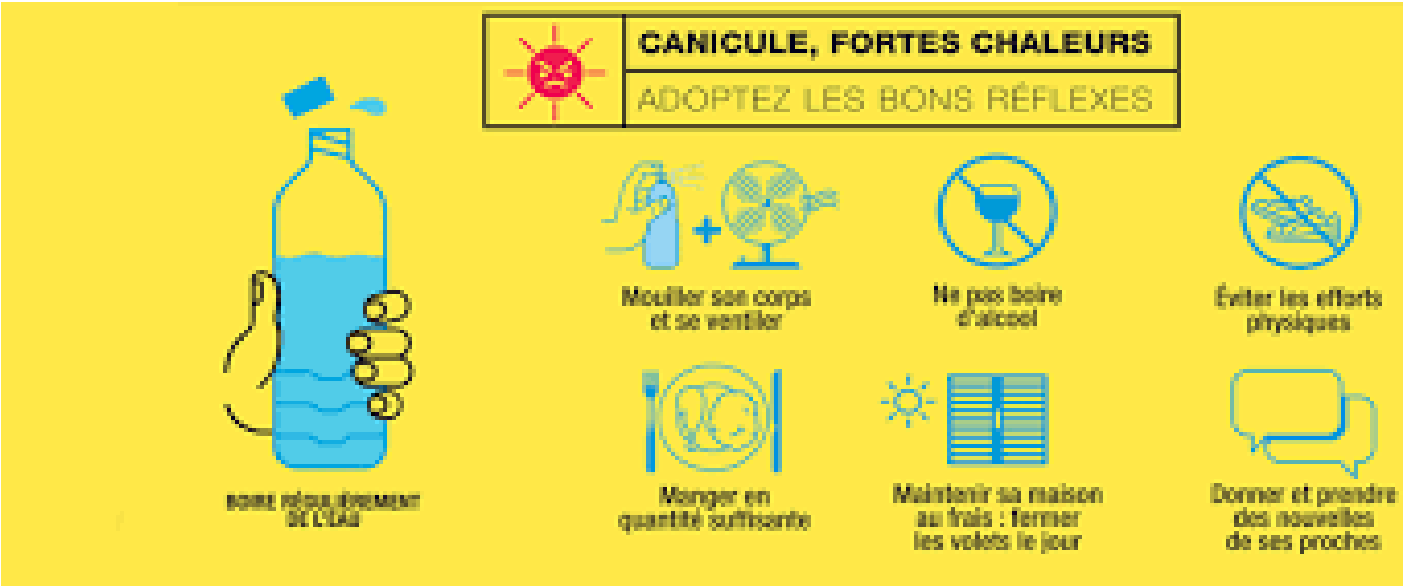

EN CAS DE MALAISE APPELER LE 15

La commune doit mettre en place un registre nominatif destiné à inscrire les personnes âgées et les personnes en situation de handicap qui en font la demande. Ces personnes sont en effet considérées comme des personnes à risques dans le cadre du plan canicule. Le registre permet à la commune de les recenser et le cas échéant, d'organiser un contact périodique avec elles, dans le cas d'un épisode de chaleur.

Fermeture de la Salle des fêtes au public en juillet et en août, pour mise aux normes et embellissement.

Nous sommes intervenus après une dangereuse chute du linteau d'une fenêtre de notre Salle des fêtes. Elle a été réparée et nous avons commencé un réaménagement intérieur qui devenait nécessaire pour le bon fonctionnement et le respect des normes :

- Le bar va se voir déplacé pour communiquer avec la salle de préparation. Il sera doté d'un espace pour les personnes à mobilité réduite.

- Une ouverture sera réalisée et va permettre le passage directement du bar au point d'eau.

- Une réflexion est en cours pour trouver des solutions pour la scène. Les idées de chacun seront les bienvenues.

Cette année, l'avancée des travaux en matière d'accessibilité sera significative, car les règlementations et les délais doivent être respectés. Une seconde tranche de travaux sera nécessaire et consistera à l'aménagement des toilettes.

Une grande partie des travaux se fait par les bénévoles de la commune, le Comité des fêtes et les élus pour en réduire le coût.

Nous les en remercions.

D.T.

Feux de la Saint-Jean

Origines et traditions : La fête de la Saint-Jean, que l'on célèbre le 24 juin, est associée à Saint Jean-Baptiste. Mais ses origines sont encore plus anciennes. Elle remonte en effet aux rites païens célébrant le solstice d'été. La tradition veut qu'on allume un grand feu de joie à la tombée de la nuit, célébrant le solstice d'été. Comme beaucoup de traditions païennes, cette fête a été christianisée au Moyen Age. Elle a alors été associée au jour de naissance de Saint Jean-Baptiste. Les feux de la Saint-Jean constituent une tradition encore vivace dans de nombreux pays. On allume pour l'occasion un grand feu visible de loin autour duquel la communauté se rassemble et fait la fête. La coutume veut également que les jeunes gens sautent par-dessus le feu quand il est plus ou moins consumé. Dans certaines villes, on danse autour du feu et de véritables bals sont organisés. Le 24 juin, la nuit est encore très courte, c »e qui permet de faire la fête jusqu'au matin. Une autre tradition veut que l'on récolte des plantes médicinales le 24 juin. Selon le dicton, « Les herbes de la Saint-Jean gardent leurs vertus tout l'an ».

++

LE 24 JUIN à ARNAUD-GUILHEM, organisé par le Comité des fêtes,

Un peu d'histoire

Le puits communal du Buc (1906)

« L'usage d'une eau parfaitement potable étant la première condition d'une bonne hygiène, il importe que cette boisson soit mise largement à la disposition de tous. Or, jusqu'ici la commune d'Arnaud-Guilhem a été entièrement dépourvue de puits et établis dans des conditions satisfaisantes. Dans cet état, la municipalité a pensé que la construction d'un puits communal puits s'imposait ». Cette déclaration est faite par monsieur le Maire, Octave Flous, lors de la réunion du conseil municipal du 4 février 1906.
L'emplacement choisi est situé au Buc car il présente plusieurs avantages : le terrain appartient à la commune, il est proche de la mairie et des écoles et en dehors de l'agglomération proprement dite ce qui le met à l'abri d'une éventuelle contamination. La présence de plusieurs petites sources dans les champs voisins indique qu'à aucun moment la nappe ne traverse l'agglomération.

Le devis établi par Raymond Régagnon s'élève à 1692 francs. Il est prévu de descendre à une profondeur de 20 mètres, de poser une dalle de pierre de taille pour recouvrir le puits et Installer une pompe manuelle (d'une valeur de 150 francs) fournie par la société Guichereau de Saint-Martory.

Le financement des travaux présente quelques difficultés. Outre une somme de 177.28 francs déjà votée, il est établi un rôle de souscriptions volontaires pour un montant de 508 francs : 32 familles participent au financement. Les 1006.72 francs restants font l'objet d'une demande de subvention à la commission départementale : *« les habitants qui ont fait part de leur bonne volonté en adhérant au rôle de souscription comptent d'autant plus sur sa bienveillance qu'ils savent que l'Assemblée Départementale ne marchande jamais son concours aux communes nécessiteuses et reconnaissantes ».* Mais ce *« brossage de manche »*est sans effet car la commission estime, le 30 mars, que les *« sacrifices consentis »*ne sont pas suffisants. En conséquence, un nouveau crédit de 200 francs sera prélevé sur le budget de 1906, financé par la vente d'une coupe de bois communal du Bédiaou (sur le territoire de Castillon). Nous retrouvons là une constante tout au long du XIX ème siècle : des travaux doivent être entrepris mais l'argent manque, les citoyens sont sollicités au moyen de souscriptions ou participent eux-mêmes aux travaux (*déplacement du cimetière en 1886)* et on vend du bois.
Ce n'est que le 9 septembre que le conseil municipal peut valider le contrat relatif au creusement du puits accepté par Jean-Marie Lafargue, entrepreneur puisatier établi à Aurignac. Ce contrat porte les signatures du Maire, de Bernard Dulion Conseiller municipal et de Bertrand Sarlabous cultivateur. L'entrepreneur fait une croix car il ne sait pas écrire.
MM.Salles et Régagnon sont désignés pour surveiller l'exécution des travaux.
Parmi les documents relatifs à cette opération figure un relevé des températures de l'air extérieur et de l'eau du puits pour les journées des 12 et 13 février 1907, à 17 h. Le 12 février, la température de l'air était de +9° et celle de l'eau de + 10°25. Pour le 13 février, il est précisé que ce fut une journée à bourrasques, pluie et neige un peu avant 16 heures : la température extérieure descendit à +1°5 mais celle de l'eau était restée à +10°.

++

Bienvenue à Elenna née le 11 juin 2017.

Félicitations aux parents, Frédérique BERTARRES, et Jean-Christophe ROUAIX.

++

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.